



Syndicat National des Personnels de l'Education et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse
Fédération Syndicale Unitaire
54 rue de l'Arbre Sec 75 001 PARIS
tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62
www.snpespjj-fsu.org snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr

**LE JEUDI 31 MARS 2016
TOUTES ET TOUS EN GREVE ET DANS LA RUE
EXIGEONS LE RETRAIT
DU PROJET DE «LOI TRAVAIL»!**

Depuis plusieurs semaines les organisations de jeunesse, avec le soutien des syndicats, mènent le combat contre le projet de «loi travail» porté par la ministre du travail et le gouvernement. Le succès de la pétition en ligne «*loi travail Non Merci*» et la mobilisation massive du 9 mars ont montré qu'une grande partie de la population était opposée à cette réforme (sondage Odoxa pour France Info et Le Parisien en date 24 Mars 2016 avec 71% des sondé-es qui sont contre ce projet). Une grande colère sociale s'exprime pour faire reculer le gouvernement dans la mise en œuvre de sa politique libérale.

Dans une société marquée par la précarité sociale, les jeunes ont bien compris que détruire le code du travail et les protections qu'il apporte ne ferait que fragiliser leur avenir, ils refusent de devenir des «travailleur-ses Kleenex».

Nous partageons aussi l'analyse du Conseil Supérieur de l'Egalité Professionnelle (CSEP) qui estime que la loi Travail est pénalisante pour les femmes. "Un déséquilibre apparaît dans ce texte en défaveur des salarié-es et singulièrement des femmes".

En ce qui concerne les jeunes pris en charge par la PJJ, qui sont souvent en situation d'échec scolaire, ils seront les cibles privilégiées d'une politique de l'emploi facilitant la flexibilité du travail et des salarié-es. Peu qualifiés, ils pourront être encore davantage utilisés en fonction des besoins ponctuels de l'entreprise. Face à cela le peu de moyens dont dispose encore le secteur de l'insertion à la PJJ ne permet pas de développer une politique ambitieuse dans ce domaine et d'armer aux mieux les jeunes pour s'insérer professionnellement et socialement.

Au delà des attaques contre les protections qu'accordent le code du travail c'est aussi la formation initiale qui est remise en cause par le biais de la fragilisation des diplômés et la remise en cause des filières de formation professionnelle. Il en va de même pour la taxe professionnelle qui pourra être versée aux établissements privés au détriment des établissements publics dont la mission est d'accueillir tous les publics quelques soient leur origine sociale.

Si les organisations syndicales de la fonction publique appellent à la mobilisation le 31 mars c'est par solidarité avec les salarié-es du privé mais aussi avec la conviction que le recul des droits sociaux d'une partie de travailleur-ses aura forcément des conséquences pour toutes et tous.

Au SNPES-PJJ/FSU, nous sommes persuadés qu'après la casse du code travail, la prochaine étape sera la remise en cause du statut de la fonction publique, des ministres comme Macron l'ont déjà déclaré.

Nombres de points de ce projet de loi sont transposables à la fonction publique: astreintes, temps de repos fractionné, assouplissement des 35 heures, attaques sur la médecine de prévention...

C'est toute la conception d'une fonction publique au service de la population qui est ainsi menacé.

Le SNPES-PJJ/FSU appelle les personnels à se mettre en grève massivement le 31 mars 2016 aux côtés des travailleur-ses du privé et de la jeunesse pour exiger le retrait du projet de loi travail. Il appelle les personnels à se réunir en assemblées générales dans cette perspective et à décider des suites à donner à cette journée.

Paris le 25 mars 2016